

Bachelor Responsable QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement)

Titre à finalité professionnelle Responsable qualité hygiène sécurité environnement - Diplôme reconnu par l'Etat de niveau 6 - Enregistré au RNCP N°37656 - Code NSF 200r - Code diplôme 26X20008 - Date validité du titre par décision de France Compétences du 31/05/2023 au 31/05/2028 délivré par l'Institut de formation commerciale permanente



**Contrat d'apprentissage ou de
professionnalisation sur 2 ans
1350 heures de formation**
Personnalisation du parcours possible



**1 semaine au CFP
2 semaines en entreprise***
*le calendrier peut varier pour tenir compte des
périodes d'activité forte en entreprise



**Certification
de niveau 6 - Bac +3**



**CFP Charmilles
8-10 rue de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères**



**Aucun frais
d'inscription**



**Formation accessible à tous
types de handicap**

En partenariat avec

ifocop

Prérequis

Niveau d'entrée : niveau BAC +2

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Métiers visés

- Adjoint(e) au responsable Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement
- Animateur / Animatrice Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement
- Coordinateur / Coordinatrice Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement
- Chargé(e) Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement
- Chef(fe) de service environnement (en industrie)
- Expert(e) en environnement industriel
- Consultant(e) Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement

Contacts

Valérie DEBIEF
Responsable formation
04 76 03 74 10
vdebief@les-charmilles.fr

Pascale Sinner
Référente handicap
04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr

Hakima Guella
**Référente mobilité nationale et
internationale**
04 76 03 74 12
hguella@les-charmilles.fr

Marina Ballan
Chargée des Relations Entreprises
04 57 13 82 00
mballan@les-charmilles.fr

Objectifs pédagogiques

Le responsable QHSE, joue un rôle clé dans la prévention des risques liés à l'environnement professionnel des salariés. Centré sur la sécurité, il supervise les procédures qu'il contribue à établir, analyse les incidents conformément aux réglementations QHSE et assure la mise en œuvre de la politique RSE dont il est garant.

Sa mission englobe l'adaptation et l'amélioration des conditions de travail en effectuant des audits qualité pour évaluer les risques professionnels et proposer des solutions. Doté de compétences de négociation, il gère des situations complexes et assure la conformité aux réglementations, tout en anticipant les évolutions, en effectuant des veilles technologiques et réglementaires, et en formant le personnel aux normes en vigueur.

- Contribuer à l'élaboration du système de management de la qualité
- Piloter et animer une démarche ou un système de management de la QHSE
- Piloter le système d'audit et d'amélioration continue du système qualité

Terrains d'accueil

Toutes les entreprises quels que soit leur taille, leur forme ou leur secteur d'activité.
Elle est adaptée aux entreprises privées comme publics.

Modalités d'inscription

- Inscription sur notre site
- Dossier de candidature complété
- Participation à un entretien de motivation avec le responsable de la formation
- L'admission sera définitivement validée par la signature d'un contrat et sous réserve de places disponibles. Possibilité de statut stagiaire de la formation -> nous contacter. Notre service relations entreprises peut vous accompagner à la recherche d'entreprise.

Les + des Charmilles



Et aussi :
Un parking privé dédié aux apprentis Charmilles
Un pôle vie étudiante



Le CFP et SciencesTech Charmilles
Ambassadeurs Or H+

Linguaskill ▶



Contenu de formation et modalités d'évaluation

Matières	Nombre d'heures	Type	Forme
CONTRIBUER A L'ELABORATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE	217	Evaluation collective	Ecrit + oral
Positionner la fonction qualité et ses enjeux et identifier les organisations structurelles dans l'entreprise			
Identifier la norme ISO 9001 et l'intégrer dans le cadre d'une démarche qualité		Evaluation individuelle	Ecrit + oral
Appréhender les normes environnementales ISO 14001			
Analyser les référentiels santé et sécurité ISO 45001, MASE, Evaluer les risques professionnels			
Appréhender la norme ISO 22000			
Accompagner l'entreprise dans son engagement RSE			
Diagnostiquer, préconiser et mettre en place un plan d'actions	105	Mise en situation professionnelle individuelle	Ecrit
PILOTER ET ANIMER UNE DEMARCHE OU UN SYSTEME DE MANAGEMENT QHSE			
Initier et conduire un projet qualité			
Rédiger et mettre à jour la documentation du système qualité			
Participer à la mise en œuvre et/ou au suivi d'un système de management intégré			
Communiquer, former, manager et contrôler les plans d'actions			
Anticiper et gérer les conflits dans la relation de travail conflits	133	Evaluation collective	Ecrit
PILOTER LE SYSTEME D'AUDIT ET D'AMELIORATION CONTINUE DU SYSTEME QUALITE			
Préparer et réaliser un audit qualité		Evaluation individuelle	Ecrit
Appliquer une méthode d'analyse de risques et de résolution de problèmes			
Réaliser des tableaux de bord et graphiques à l'aide d'un tableur (EXCEL), des présentations professionnelles (POWERPOINT)	49		
SUIVI PEDAGOGIQUE et RENTREE			
Développer son profil sur les réseaux sociaux			
Evaluation des compétences et révisions			
Bilan			

Afin d'aider l'alternant à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (évaluations formatives, productions personnelles, entraînement aux épreuves, questionnaire oral par soutenance...)
- Évaluation en entreprise (entretiens tripartites avec le maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

➔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences

Conditions de présentation à l'examen

Conditions de présentation à l'examen du Bachelor :

- Avoir réalisé le nombre d'heures de formation prévues par le référentiel

Suite de parcours possibles

- Ms Manager des Risques et des assurances de l'entreprise
- Master Qualité, Hygiène, Sécurité - QHS
- Master Qualité Santé Environnement - QSE

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises. De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels. Un équipement en ordinateur portable est à prévoir.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

- Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
- Pédagogie active privilégiant :
 - Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
 - La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
 - Une organisation coopérative des apprentissages
 - Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Le Pôle Innovation met à disposition des apprenants des outils pédagogiques innovants

Modalités financières

- **Pour les entreprises**, la formation est éligible à la prise en charge financière par votre opérateur de compétences (OPCO). Le coût de la formation est de 8 040 € par année.
- **Pour les alternants** et conformément à la loi, le CFA OGEC Charmilles ne vous demandera aucun frais de scolarité.

Pour les contrats d'apprentissage, si le montant de prise en charge de votre OPCO diffère merci de nous contacter pour un devis personnalisé.

Pour les contrats de professionnalisation, nous contacter pour un devis personnalisé.

- **Pour la fonction publique territoriale**, vous rapprocher des règles établies par le CNFPT.
- **Pour la fonction publique d'État**, nous vous invitons à nous contacter pour un devis personnalisé.

Rémunération de l'alternant

Contrat d'apprentissage

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 29 révolus. Dérogation à la limite d'âge supérieure :

- Lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment conclu et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- Lorsqu'il y a eu rupture de contrat pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti
- Lorsque le contrat est conclu par une personne qui est reconnue comme travailleur handicapé

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de - de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et +
1ère année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2ème année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3ème année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

*Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branche professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur)

Cas particuliers :

Succession de contrats :

- Avec le même employeur, la rémunération est au moins égale à celle perçue au cours de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.
- Avec un employeur différent, la rémunération est au moins égale à la rémunération minimale qui aurait été perçue lors de la dernière année du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du diplôme préparé.

Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas

Contrat de professionnalisation

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans révolus voulant compléter leur formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

Ancienneté, âge	- de 21 ans	21 ans et +	26 ans et +
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55 %	70 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac Techno, BTS et BUT)	65 %	80 %	Au moins le SMIC ou rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500 € pour les apprentis majeurs
- ✓ Pack Office 365 Étudiant
- ✓ Inscription au programme Orthodidacte
- ✓ Aide aux transports
- ✓ Carte Étudiante des Métiers (tarifs réduits)
- ✓ Carte Izzly
- ✓ FondS Social Apprentis

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Ouverture des inscriptions	Date de début	Date de fin
Sur 1 an	2024-2025	Janvier 2024	Sept 2024	Juillet 2025

Modalités et délais d'accès

La durée du contrat d'apprentissage est égale à celle du cycle de formation.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation ou se terminer 2 mois après la fin de la formation.

Intégration ou passerelle possible en cours d'année sous réserve de validation du dossier par le référent de la formation

Statut stagiaire de la formation -> étude sur dossier

Statistiques des apprentis

Taux de réussite	2023
Taux de réussite global de la formation*	NC Première promotion sortante en 2025
Taux de réussite des apprentis de la formation**	
Taux de rupture des apprentis de la formation	
Suivi post-formation (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	
Insertion professionnelle	
Taux de poursuite d'études	
Satisfaction globale apprentis	
Satisfaction globale entreprises	

* Taux de réussite global : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (tous statuts confondus) x100

** Taux de réussite des apprentis de la formation : Nbr de candidats ayant réussi l'examen / Nbr de candidats présents à l'examen (sous statut d'apprenti) x100